

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° C_2026-01

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DATE DE LA CONVOCATION
19/02/2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 17 février 2026, le Comité, conformément aux statuts, a été convoqué à au moins 5 jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum quel que soit le nombre de délégués présents.

Le 24 février 2026 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		MH MICHON	x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	55,5

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline					
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.					
PETIT Christophe			X		
TAGUET Jean-Marie			X		
VIDAL Marie-Laure					
ZIOLO Eric					
23 CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine					
JOUANNETAUD Marinette					
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry					
SIMONET Valérie					
87 LARDY Brigitte					
MALET Patrick					
TOTAL / 16 (25 % des voix)					

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.					
BOUCHOT Estelle		G GUYONNET	x		
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie					
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe					
BONIFAS Marina					
LETELLIER Thierry					

	NICOUX Renée	x			
	SIMONS Benjamin				
CSO	ESCOUBEYROU Luc				
	GARGUEL Karine				
	GAUTIER Laurent				
	POITOU-LE BIHAN D.				
	RABETEAU Raymond				
MCeA	GUYONNET Gérard	x			
	ROULLAND René			x	
	VERDIER Alexandre				
PV	ANOMAN Mathieu				
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre				
	COLIN Juliana				
	COUPET Georges				
	DELEFOSSE Laurent				
BC	FORESTIER Joël		C LEFEVRE	x	
	TOTAL / 32	3	2	5	15

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier		F SAGAN	x		
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée					
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian	x				
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	x				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André					
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline					
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	x		
GAGE Pascal					
GRATADOUR Marcel					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno		C CHABRERIE	x		
HUNDZINGER André					
ISLJAM Servetka			x		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel					
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LAFARGUETTE Lionel					
LAUZANNE Claudie		M COULON	x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					

MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	x		
MORATILLE Gérard					
NOUAILLE Josette					
PENEL Eric	x				
PEREON Julien		C HORNEBECK	x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
REBUZZY Franck					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise	x				
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine					
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 65	10	6		16	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier		M GRANIER	x		
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	x				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard					
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique					
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	2	1		3	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
GARDELLE Marie-Christine			x		
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		G SALVIAT	x		
LAHAYE Françoise					
LE GRAND Yannick		E PENEL	x		
LE NOBLE Monique					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		B POUYAUD	x		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16		3		3	
Communes et EPCI=30 % des voix	15	12		27	37

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612.12 relatif au vote du compte administratif ;
 Vu la délibération n° C.2025-09 en date du 8 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;
 Vu la délibération n° C.2025-08 en date du 8 avril 2025 relative à l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025.

Description du projet :

Pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, le Parc présente les données sous la forme du Compte Financier Unique, qui regroupe dans le même document les éléments du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte financier unique constitue le budget d'exécution établi par le Président sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative). Il permet de comparer les réalisations au regard des prévisions et détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Il reprend également les données transmises par le Comptable du trésor public (annexe jointe).

I - PRESENTATION GLOBALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice	A	2 311 391.04 €
Recettes de l'exercice	B	2 344 580.67 €
Soit un excédent sur l'exercice de	C=B-A	33 189.63 €
Résultat antérieur reporté	D	35 768.78 €
Soit un résultat de clôture 2025 de	E=C+D	68 958.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	A	161 642.76 €
Recettes de l'exercice	B	112 546.49 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	- 49 096.27 €
Résultat antérieur reporté	D	415 638.57 €
Soit un résultat de clôture de	E=C+D	366 542.30 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses	F	130 062.65 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes	G	94 538.88 €
Solde des RAR	H=G-F	- 35 523.77 €
Soit un excédent de clôture 2024 de	I= E+H	331 018.53 €

SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2025 DE	399 976.94 €
--	---------------------

II – EVOLUTION DEPUIS 2022

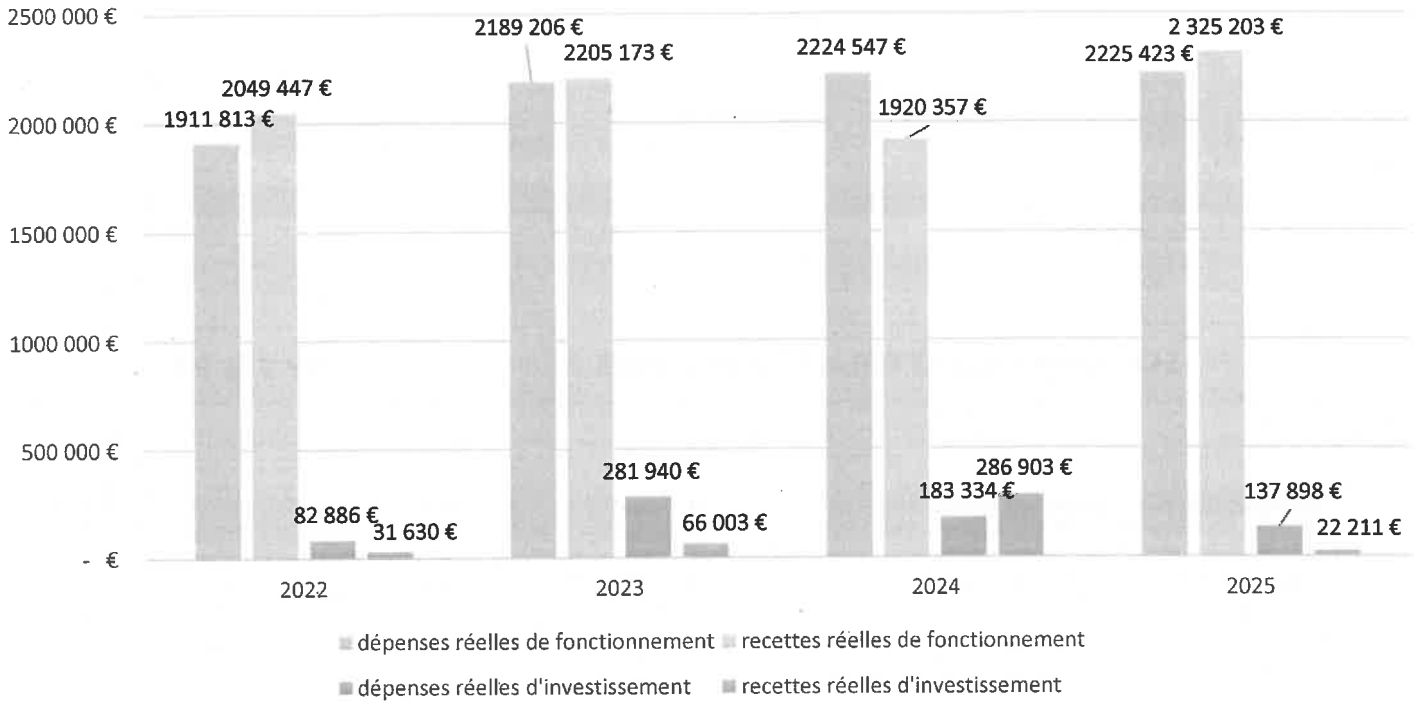
Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

En conséquence, les opérations d'ordre ne sont pas indiquées dans les évolutions expliquées ci-dessous. Ne seront présentées que les dépenses réelles et recettes réelles.

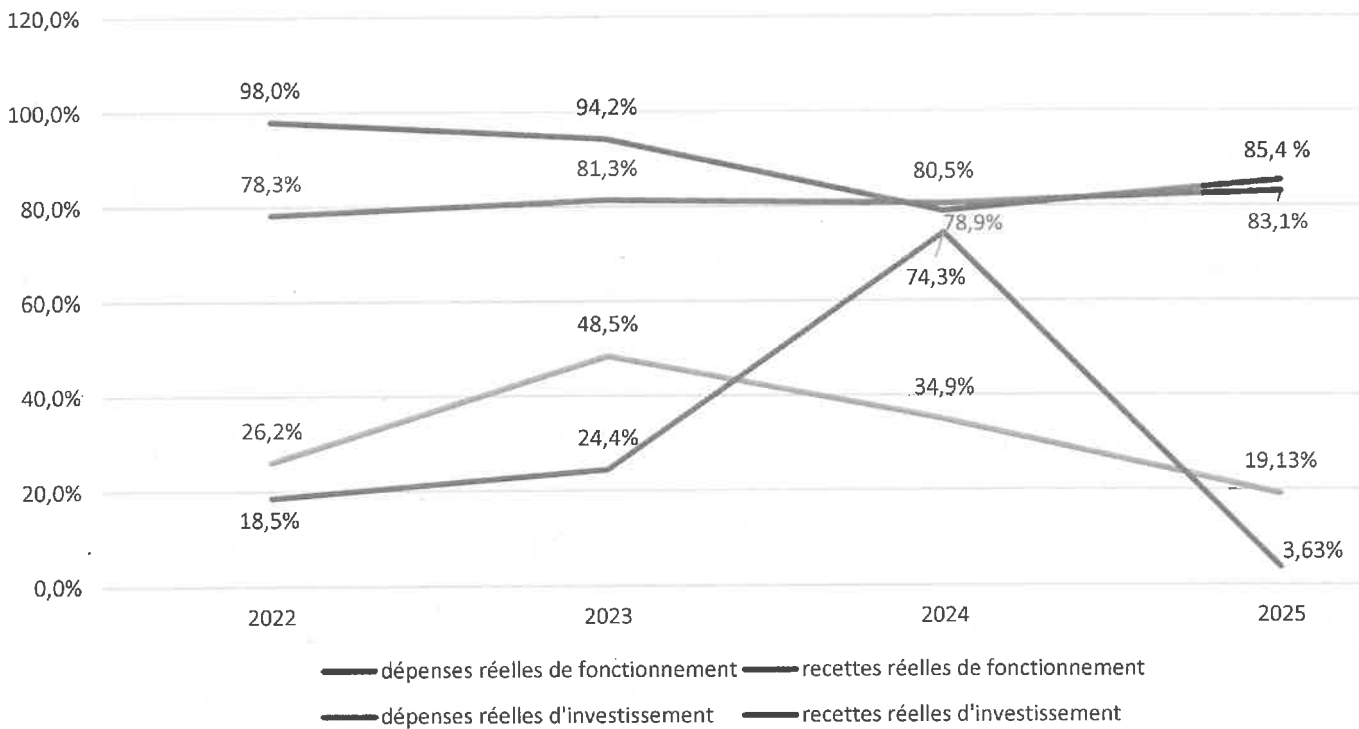
A – EVOLUTION DES REALISATIONS

En ce qui concerne le fonctionnement, l'année 2025 est caractérisée par une stabilité des dépenses mais une hausse sensible des recettes perçues du fait du versement décalé des subventions concernant les années précédentes. Concernant l'investissement, pour 2025 le niveau de dépenses est en baisse en ce qui concerne les immobilisations et en hausse pour les investissements réalisés pour le compte de communes ou d'habitants du territoire du Parc.

Evolution des réalisations



Evolution des taux d'exécution : réalisé / budget (sans les restes à réaliser)



En 2025, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 83.1%. Le taux d'exécution reste relativement constant au fil des années.

Les recettes de fonctionnement ont été encaissées à hauteur de 85.4%. Cette hausse en 2025 par rapport à 2024 est due à la régularisation des dossiers de subventions européennes à recevoir sur exercices antérieurs pour un montant total d'environ 400 000 €.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 19.13 %, sans compter les dépenses engagées mais non encore facturées en fin d'exercice pour 130 063 € et qui seront reportées à l'exercice 2026.

Ce faible taux d'exécution des dépenses d'investissement s'explique en grande partie par la complexité des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers (collectivités, habitants du territoire).

Elles doivent en effet être prévues en début d'exercice mais font l'objet d'une procédure complexe : signature de conventions par le Maire ou le Président de la collectivité bénéficiaire nécessitant une délibération préalable, éventuellement signature d'avenants en cours de réalisation, délai de consultation des entreprises selon le code de la commande publique, passation du marché, concertations préalables avant démarrage des travaux entre le titulaire du marché, le bénéficiaire et le Parc, etc.

C'est ce qui se produit en particulier pour les programmes Life Wild Bees (programme abeilles sauvages), aménagement des cours d'école, Horizon Europe (restauration des milieux aquatiques). Pour ce dernier projet, il faut prendre en compte également les contraintes réglementaires qui interdisent par exemple la réalisation de travaux sur les étangs entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de chaque année.

Au niveau des immobilisations pour le compte du PNR, certaines actions n'ont pu être réalisées comme l'acquisition foncière (manque d'opportunité), la réalisation d'un prototype de bivouac ou l'acquisition de matériel pour le projet ressource en eau (l'opération pour l'acquisition d'une station hydrométrique est engagée et sera finalisée début 2026).

Par ailleurs, des renouvellements de biens qui avaient été prévus par sécurité ne se sont finalement pas avérés nécessaires.

Au niveau des recettes d'investissement, le taux de réalisation s'élève à 3.63% en 2025. Ce faible taux est dû aux ajustements comptables sur les acomptes reçus pour les opérations sous mandat pour compte de tiers par les financeurs, en fonction des dépenses réellement engagées. Les acomptes étant supérieurs aux dépenses, une régularisation a été prise en compte en fin d'année. Au niveau des subventions pour acquisition d'immobilisation, le parc a perçu sur 2025 le versement du solde pour des investissements réalisés en 2023 (réseau d'interprétation et acquisition de matériels aquatiques).

B – EVOLUTION DES RESULTATS

	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice fonctionnement	45 078,60 €	- 62 399,35 €	- 384 895.34 €	33 189.63 €
Résultat de l'exercice investissement (sans RAR)	34 558,96 €	-139 657,31 €	181 927.82 €	-49 096.27 €
Résultat à la clôture fonctionnement	483 063,47 €	420 664,12 €	35 768.78 €	68 958.41 €
Résultat à la clôture investissement (sans RAR*)	373 368,06 €	233 710,75 €	415 638.57 €	366 542.30 €

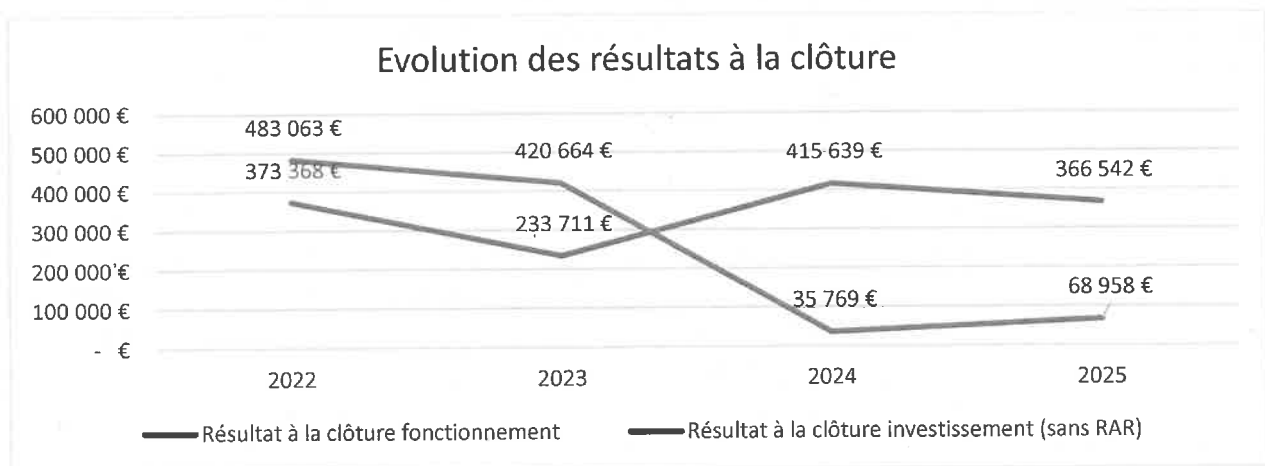
* RAR = restes à réaliser. Il s'agit des dépenses d'investissement engagées pendant l'exercice mais non encore facturées au 31 décembre.

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes enregistrées et les dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire.

Le résultat à la clôture intègre en plus les excédents accumulés au cours des exercices précédents.

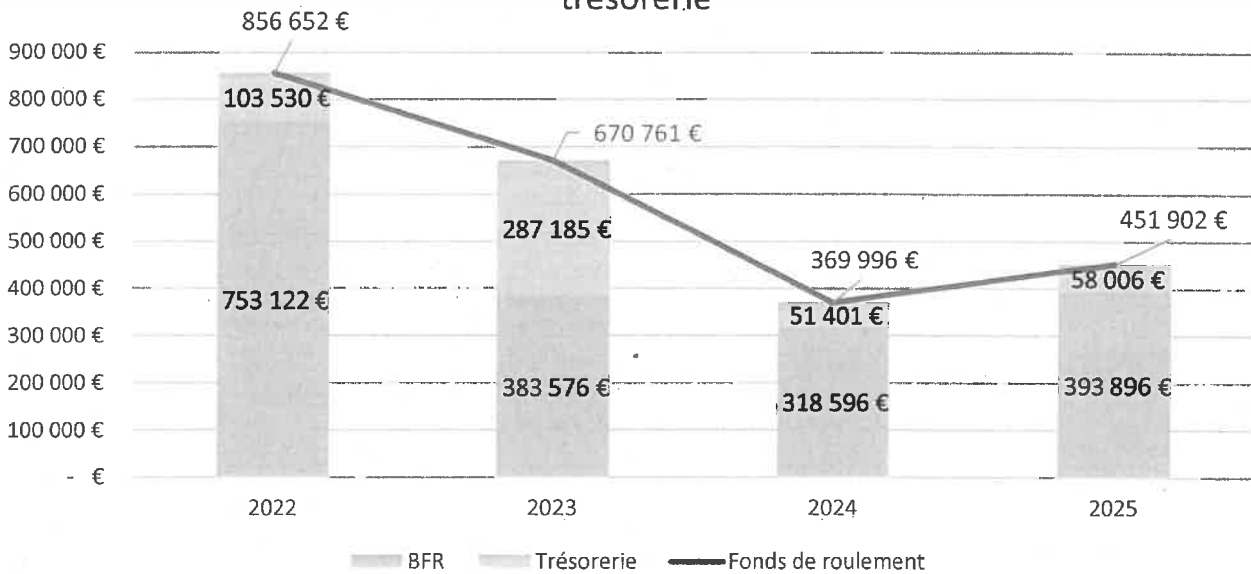
Le résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement est légèrement excédentaire, notamment en raison des régularisations dans le traitement des demandes de subventions par certains partenaires financiers.

Le résultat de l'exercice en investissement est déficitaire. En 2024 et 2025 il a été perçu des acomptes de subvention de la part des partenaires européens dans le cadre des opérations de mandats pour comptes de tiers. En fin d'exercice, il a été régularisé comptablement ces acomptes en fonction des dépenses réellement engagées. Cet ajustement a généré un résultat négatif en 2025. Les dépenses devant être réalisées en 2026, les recettes seront régularisées.



C – EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS

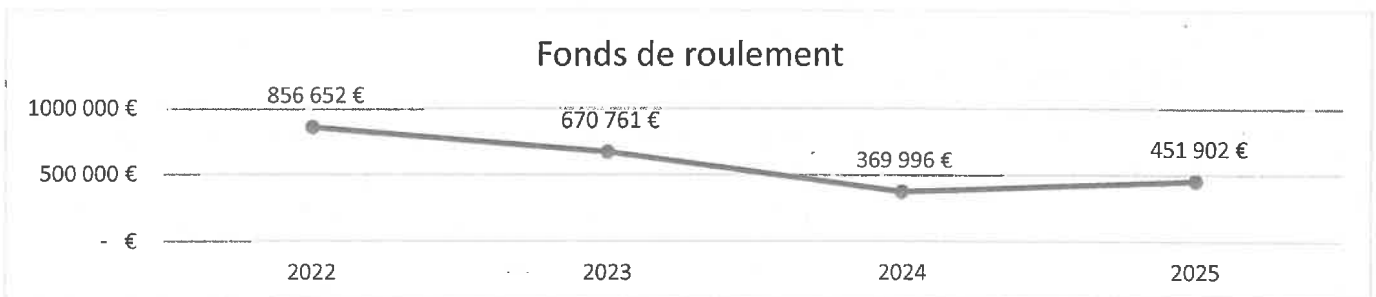
Evolution du fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie



Fonds de roulement :

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle le Parc pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement. Le Fonds de roulement net global (FRNG) doit être positif ; s'il est négatif, il constitue un point de fragilité. Concernant le PNR, ce dernier est positif sur chaque exercice.

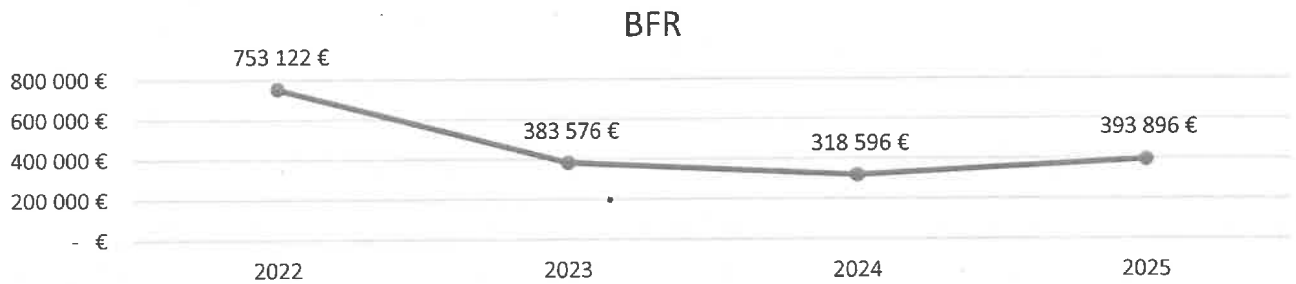
Après une baisse relative du fonds de roulement en 2023 et 2024, celui-ci augmente de nouveau en 2025. Cette hausse est principalement générée par une amélioration des fonds propres due au résultat positif dégagé en fonctionnement en 2025. La régularisation en 2025 des dossiers de subvention sur exercices antérieurs a, notamment, permis cette progression des fonds propres.



A- Besoin en fonds de roulement :

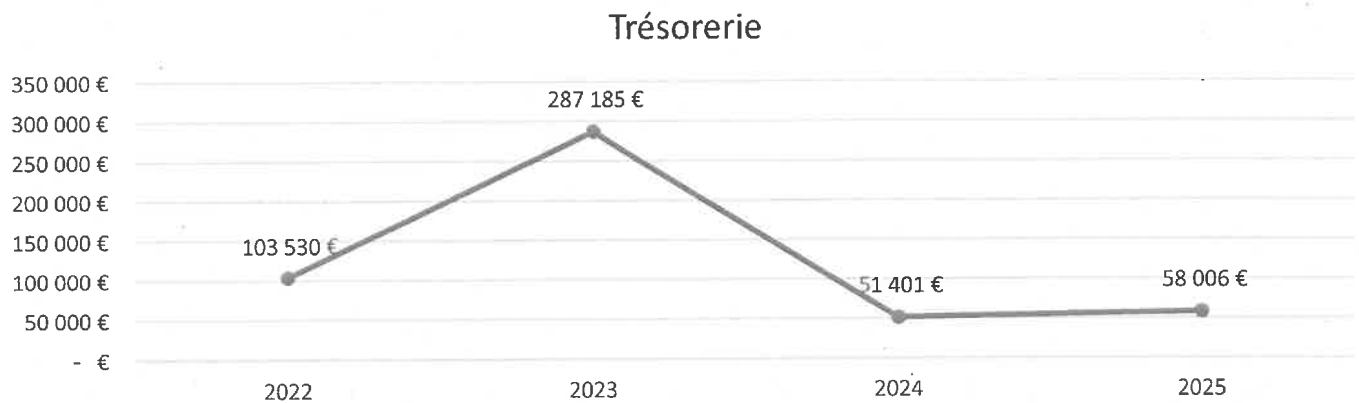
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus les stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement. La variation du BFR est principalement due au décalage entre la fin de réalisation des actions et la perception des subventions.

Pour le PNR, le besoin en fonds de roulement est principalement lié au décalage entre le moment où les dépenses pour les actions sont réalisées et celui où la subvention correspondante est versée. Ce décalage est particulièrement important lorsqu'il s'agit des financements européens. La hausse du BFR en 2025 est notamment due au rattrapage du retard pris dans le traitement des dossiers de subvention FEDER et FEADER.



B- La trésorerie :

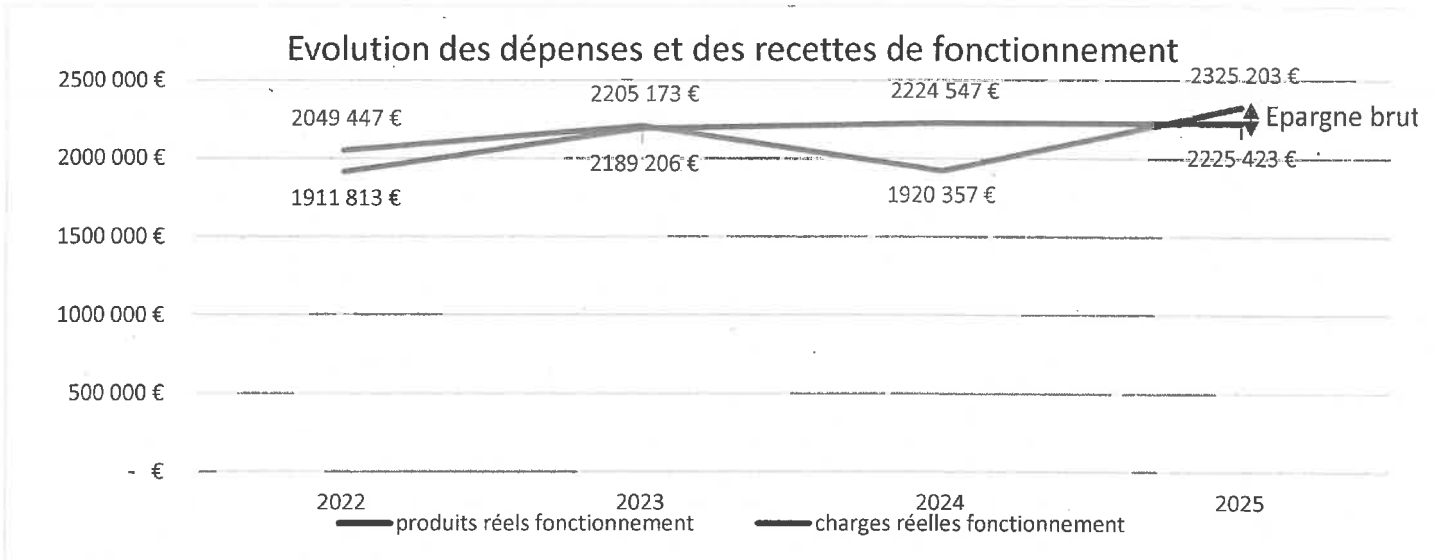
La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor le dernier jour de l'exercice.



Le montant de la trésorerie au 31/12/2025 s'élève à 58 006 €.

C- Épargne brute et capacité d'autofinancement :

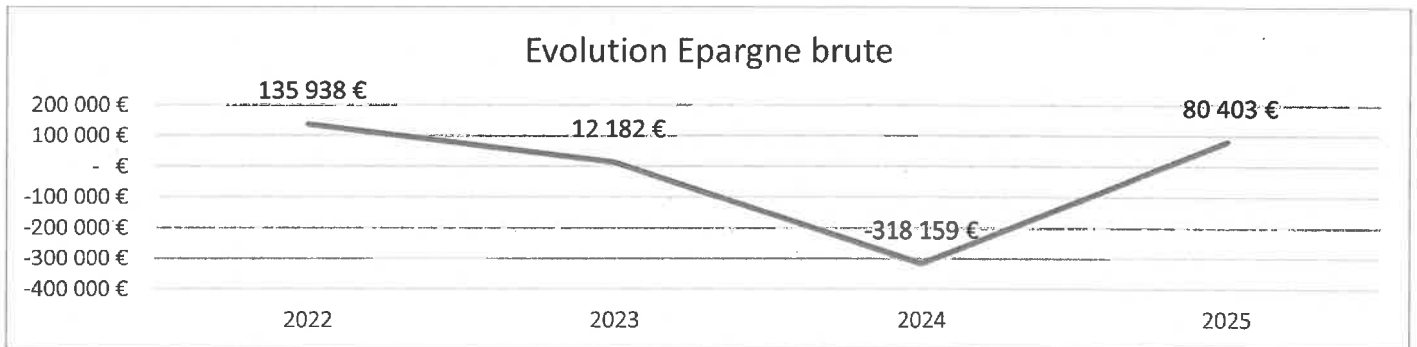
En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.



L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

La régularisation en 2025 des produits relatifs aux subventions FEDER Education et FEADER Natura 2000 sur exercices antérieurs a permis un retour à une CAF positive en fin d'exercice.

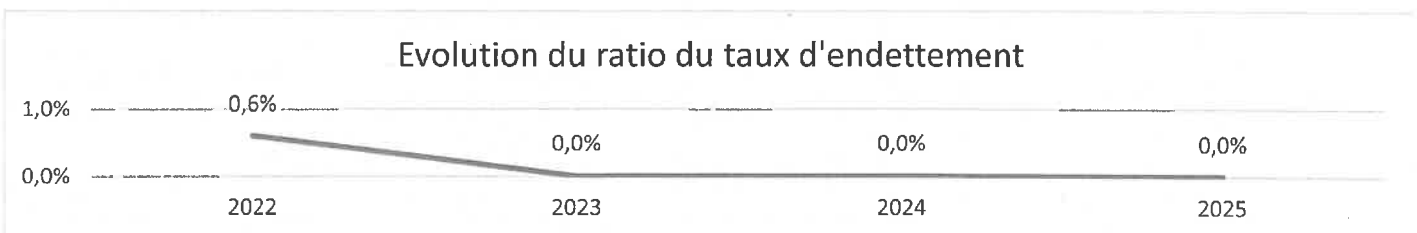
La CAF doit permettre de couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts. Le Parc n'ayant plus d'emprunt, le montant de celle-ci n'a pas d'impact à ce niveau.



D- Evolution du ratio d'endettement :

Le ratio d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) permet de connaître le poids de l'endettement de la structure.

Le syndicat mixte a fini de rembourser son seul emprunt en juillet 2023.



E- Ratio de rigidité et coefficient de rigidité :

Le coefficient de rigidité des charges structurelles calcule le poids des charges de personnel sur les charges réelles de fonctionnement. Le coefficient peut paraître élevé pour le syndicat mixte, mais il est à nuancer du fait de l'importance de l'ingénierie dans le budget et du fait du classement en investissement d'un certain nombre d'actions réalisées, notamment en ce qui concerne les opérations de mandat pour compte de tiers.



Le ratio de rigidité des charges structurelles du syndicat mixte calcule le poids des charges de personnel et du remboursement de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite les marges de manœuvre de la collectivité. Toutefois, le Parc, n'ayant pas de fiscalité propre, le ratio dépend essentiellement de la possibilité de rattacher les recettes de subvention à l'exercice. La régularisation des dossiers de subvention sur exercices antérieurs en 2025 a permis la diminution du ratio par rapport à 2024. Le ratio fluctue donc en fonction des produits issus des subventions.



III - PRESENTATION DETAILLEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

A – PRESENTATION BUDGETAIRE

1° - Synthèse :

a) Section de fonctionnement :

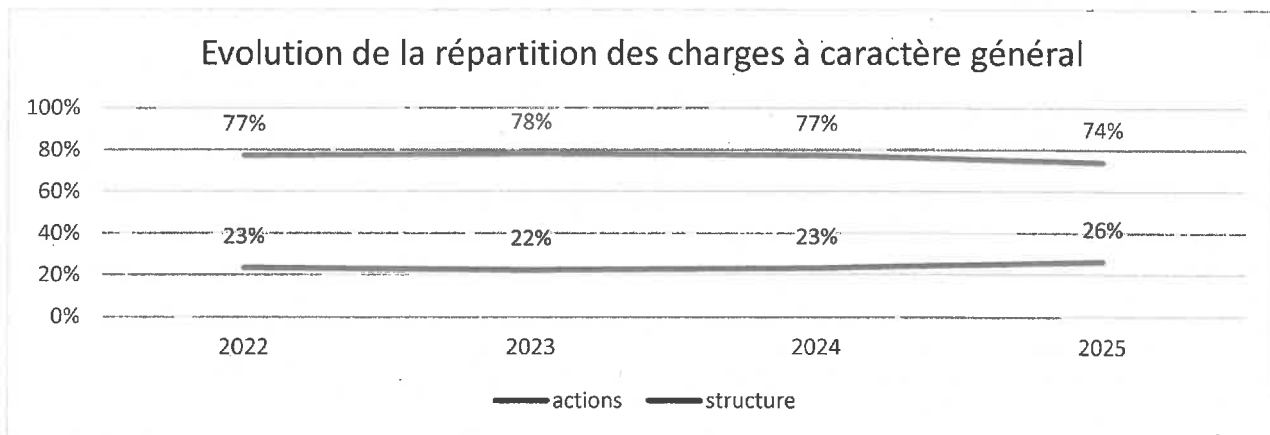
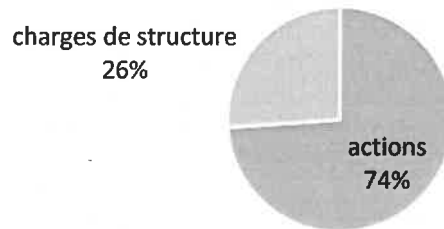
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux Réalisation ^o
C011	Charges à caractère général	564 655 €	788 010 €	468 546 €	59,46%
C012	Charges de personnel et frais assimilés	1 545 332 €	1 737 200 €	1 636 245 €	94,19%
C65	Autres charges de gestion courante	112 410 €	144 070 €	116 230 €	80,68%
Total des dépenses de Gestion courante		2 222 397 €	2 669 280 €	2 221 022 €	83,21 %
C66	Charges financières	1 941 €	7 000 €	4 401 €	62,86%
C67	Charges exceptionnelles	209 €	0 €	0 €	
C68	Dotations aux provisions	0 €	2 000 €	0 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 224 547 €	2 678 280 €	2 225 423 €	83,09%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	87 482 €	114 430 €	85 968 €	75,13%
Total des dépenses		2 312 029 €	2 792 710 €	2 311 391 €	82,77%

C002	Résultat N-1 reporté			
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 312 029 €	2 792 710 €	2 311 391 €
				82,77%

Les principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 sont :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Répartition des dépenses de structure et des dépenses liées aux actions



▪ Les dépenses liées au fonctionnement de la structure (fluides, entretien locaux-véhicules, fournitures administratives, maintenance diverses, assurances, frais d'affranchissement et de téléphonie...) pour un montant de 122 214€ pour 2025, contre 128 981 € pour 2024. Des travaux d'entretien de la maison du Parc (travaux électriques, travaux de peinture intérieure maisonnette, travaux sur conduite d'évacuation, réparation gouttière et toiture, élagage d'arbres pour sécurisation du site) ont entraîné des dépenses pour 16 173€.

▪ Les dépenses affectables aux actions pour un montant de 346 332€ (contre 435 674 € en 2024), dont 193 802€ de rémunérations d'intermédiaires (contre 246 888 € en 2024). En 2024, des dépenses exceptionnelles avaient été faites dans le cadre de la fête des 20 ans du Parc. Cette opération n'a pas été renouvelée en 2025 d'où la baisse sur cet exercice.

L'écart constaté avec les prévisions concernant ce chapitre trouve son origine, d'une part, dans la complexité de la procédure à mettre en œuvre les actions : démarche de concertation, conventionnement, sélection d'un prestataire extérieur, dépôt de demande de subvention doivent souvent être engagés avant toute exécution.

D'autre part, au niveau des charges de structure, il était budgété des travaux de peinture et de menuiserie pour 37 230€, 27 260€ ont été reportés. Il était prévu également 15 000€ pour des formations

du personnel auprès d'organismes hors CNPFT qui ont été peu utilisées au profit de formation auprès du CNPFT (et donc non payante pour le syndicat mixte).

Les charges de personnels (chapitre 012) :

▪ Les salaires et charges correspond à l'animation territoriale, l'ingénierie de projet et au personnel administratif pour un montant de 1 576 023 € soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2024 ;

L'évolution de ce poste de dépenses est liée principalement aux éléments suivants :

- Rémunération en année pleine de deux emplois créés en 2024 (chargé de mission ressources en eau et chargé de mission mobilité)
- Obligation depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les collectivités de participer aux frais de prévoyance des agents
- Hausse de la cotisation retraite des agents fonctionnaires
- Embauche d'une aide-comptable et de 2 chargés de mission en remplacement de congés maternité. En contrepartie de ces absences, le parc a perçu des indemnités journalières durant ces absences, qui sont comptabilisées dans les recettes de fonctionnement.
- Avancements individuels en fonction de l'ancienneté des agents.

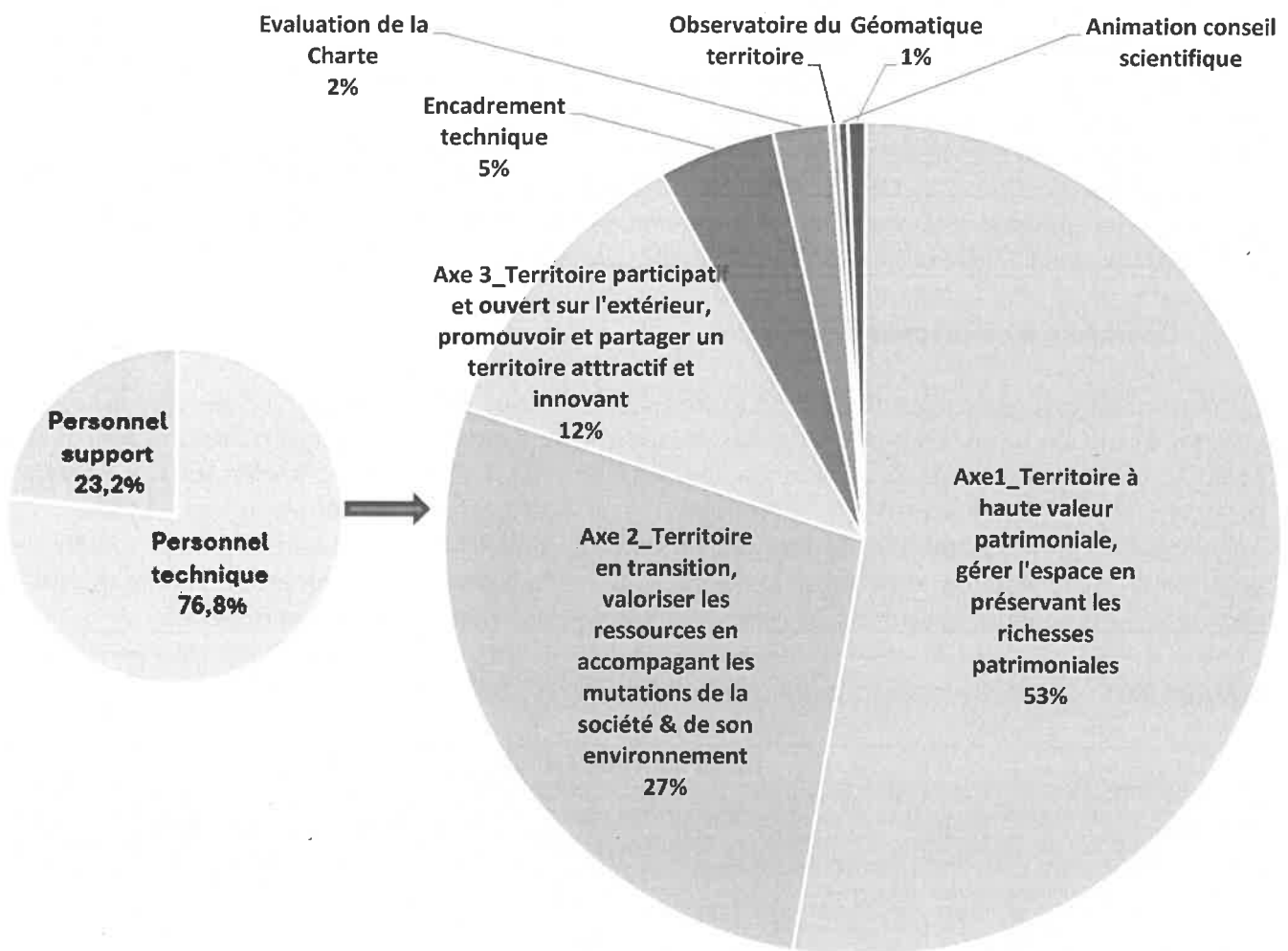
La part des frais de personnel affectée à l'ingénierie et donc directement à la réalisation des actions du PNR a légèrement augmenté, elle s'élève à 76.8 % de la masse salariale.

Ci-dessous la répartition de la masse salariale par axe de la Charte. Chaque personnel « ingénierie, technique », est affecté aux axes pour lesquels il effectue des actions.

	Masse salariale	répartition
Axe1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales	636 956 €	40,4%
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	363 986 €	23,1%
Espèces	80 215 €	5,1%
Milieux	61 477 €	3,9%
Natura 2000	222 294 €	14,1%
O2_Accompagner la mutation des paysages	92 856 €	5,9%
Connaissance et sensibilisation au cadre de vie, valorisation du paysage	50 634 €	3,2%
Urbanisme	42 222 €	2,7%
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	143 410 €	9,1%
O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	36 704 €	2,3%
Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société & de son environnement	331 807 €	21,1%
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	209 236 €	13,3%
Agriculture / Alimentation	60 017 €	3,8%
Forêt/Bois	76 262 €	4,8%
Tourisme	72 957 €	4,6%
O6_Devenir un territoire à énergie positive, ENR, mobilité	122 571 €	7,8%
Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant	142 967 €	9,1%
O7_Transmettre les savoirs du territoire	108 514 €	6,9%
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	34 453 €	2,2%

Total	1 111 730 €	70,5%
Encadrement technique	55 422 €	3,5%
Evaluation de la Charte	26 113 €	1,7%
Observatoire du territoire	3 745 €	0,2%
Animation du Conseil scientifique	4 464 €	0,3%
Géomatique	8 552 €	0,5%
Total personnel affecté à l'ingénierie	1 210 026 €	76,8%
Stagiaire	11 815 €	0,7%
Support	354 182 €	22,5%
Total personnel support	365 997 €	23,2%
Total	1 576 023 €	100,0%

Répartition des dépenses du personnel technique



- Les frais d'assurance du personnel et médecine du travail pour un montant de 51 487 € ;
- Le versement CNAS (œuvres sociales) pour un montant de 8 735 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

- Les indemnités et frais de mission des élus pour un montant de 60 650 € ;
- Le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil Scientifique pour 1 691€ ;
- Les contributions obligatoires (Fédération des parcs, IPAMAC – Inter-Parcs Massif Central) pour un montant de 20 962 € ;
- Les redevances (logiciels informatiques, droits d'images) pour un montant de 14 626 €,
- Les subventions versées pour un montant de 18 250 € ; dont APML pour 5 000 €, Télé-Millevaches 2024 pour 2 500 €, radio Vassivière pour 2 500€, France Active Nouvelle Aquitaine (partenariat Fabrique à initiatives) pour 1 000 €, Ipamac (concernant le projet résidence habitabilités) pour 1 400€, Véloroute 93 (Vassivière=> St Nazaire) pour 1 500€, partenariat avec le Foyer Tamaris pour 2025 à hauteur de 1 000€ ;
- Les charges diverses (régularisation de mandat) pour 53€

L'augmentation de ce poste budgétaire d'environ 3 800 € est liée principalement à de nouvelles redevances concernant la sécurisation des données informatiques (anti spam et sauvegarde des données).

- **Les charges financières (chapitre 66) :**

- Les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie pour un montant de 4 401€. En 2025, les intérêts de la ligne de trésorerie ont été calculés sur un taux fixe à 3.3%.

La ligne de trésorerie est utilisée en cas de décalage important entre les dépenses à régler et la perception des recettes. C'est également le cas en début d'année lorsque le PNR est en attente du versement des contributions statutaires de ses membres. Elle a été sollicitée plus longtemps en 2025 qu'en 2024 et a fait l'objet d'un taux d'intérêt moins élevé.

- **Opérations d'ordre (chapitre 042) :**

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrés en dépenses et en recettes. Ce mouvement comptable permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).

Montant 2025 : 85 968 € (correspondant à la dotation aux amortissements)

FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux Réalisation
C013	Atténuations de charges	7 990 €	8 501 €	27 587 €	324,50%
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	31 898 €	16 240 €	27 372 €	168,55%
C74	Dotations et participations	1 870 370 €	2 696 230 €	2 269 180 €	84,16%
C75	Autres produits de gestion courante	- 6 175 €	2 000 €	1 064 €	53,22%
Total des recettes de Gestion courante		1 904 083 €	2 722 971 €	2 325 203 €	85,39%
C77	Produits exceptionnels	9 540 €	- €	- €	

C78	Reprise de provisions	6 734 €	- €	- €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 920 357 €	2 722 971 €	2 325 203 €	85,39%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 776 €	33 970 €	19 377 €	57,04%
Total des recettes		1 927 134 €	2 756 941 €	2 344 580 €	85,04%
C002	Résultat N-1 reporté	420 664 €	35 769 €	35 769 €	100,00%
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		2 347 798 €	2 792 710 €	2 380 349 €	85,23%

Les principales recettes de fonctionnement réalisées en 2025 sont :

- **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**

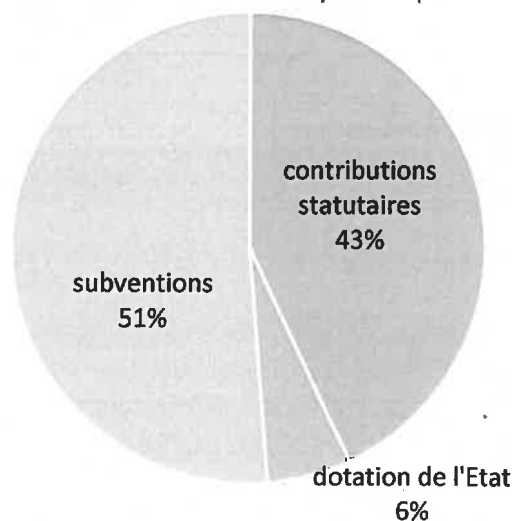
Il s'agit des remboursements sur frais de personnel (remboursements maladie, congés maternité...) pour un montant de 27 587 € en augmentation sensible par rapport à l'année précédente du fait entre autres de trois congés maternité en 2025 ;

- **Produits des services, ventes (chapitre 70) :**

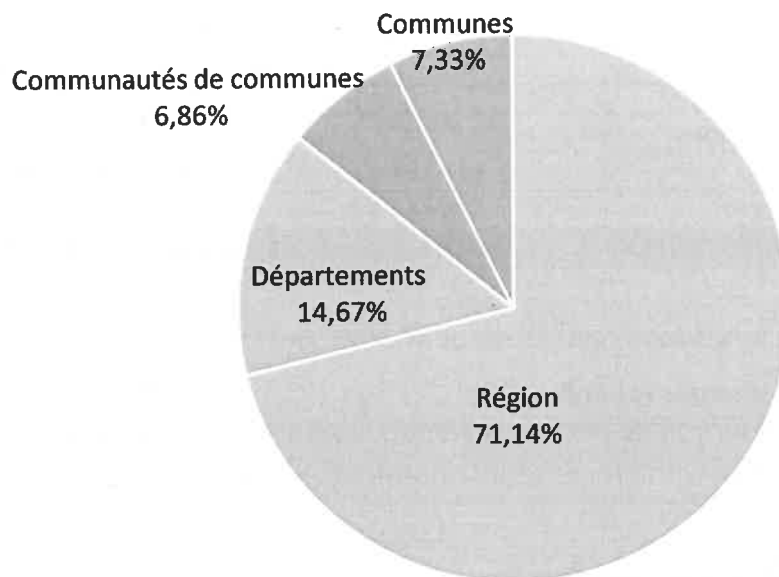
- Les recettes issues de la facturation d'interventions des chargés de mission à des organismes extérieurs pour 450 € ;
- Les recettes liées à la location à l'APML (Association pour le pastoralisme de la montagne Limousine) d'un bureau pour 1 440€
- Les recettes issues de l'activité de la maisonnette du parc (location vélos et vente de produits) pour 12 642 € ;
- Les cotisations pour les produits « marqué parc » pour 1 450€ ;
- La refacturation de la moitié du marché subséquent « biodiversité » d'IPAMAC (association Interparc du Massif Central) pour 11 390 €

- **Dotations et participations (chapitre 74) :**

Répartition des dotations et participations



- Les contributions statutaires pour 974 578 € ; Les contributions sont stables.



- La dotation de fonctionnement de l'Etat pour 130 000 € ;
- Les subventions reçues liées aux actions pour un montant de 1 162 159 €. Comme indiqué précédemment, en 2025, les recettes de subvention enregistrent la régulation de dossiers sur exercices antérieurs.

	2024	2025
Etat	34 588 €	44 301 €
Région	429 446 €	250 993 €
Départements	6 433 €	2 601 €
Communes	-	4 767 €
Communautés de Communes	34 000 €	-
Europe	120 309 €	723 558 €
Agences de l'eau et autres organismes	139 566 €	135 939 €
subventions	764 342 €	1 162 159 €

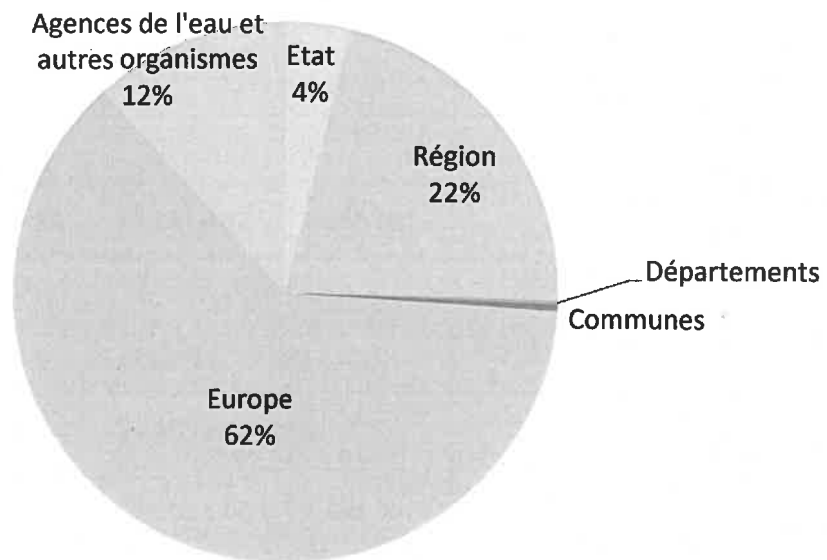
L'augmentation de la contribution de l'Etat entre 2024 et 2025 est due à la finalisation d'actions.

La diminution de la part de Région entre 2024 et 2025 résulte de la baisse de subvention du Contrat Parc en 2025 et de la diminution de la part de l'avance versée (avance de 50% du contrat parc en 2024 passée à 40% en 2025). De plus, en 2024, le Parc avait bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 20 000€ dans le cadre de la fête des 20 ans du Parc.

La part des communes correspond pour 2025 à la participation financière des collectivités dans le cadre des projets suivants : accompagnement de projet sur l'aménagement des cours d'école (1 313€), étude des structures de toiture pour le projet d'installation photovoltaïque (1 416€), et accompagnement dans le cadre du foncier agricole (2 038€).

Pour les communautés de communes une participation avait été demandée dans le cadre de rando-millevaches en 2024. En 2025, année de transition entre deux conventions pluriannuelles, aucune contribution n'a été demandée aux EPCI partenaires.

L'augmentation de l'Europe entre 2024 et 2025 est principalement due à la régularisation par les services instructeurs des dossiers Natura 2000 et Education sur les exercices antérieurs. En 2025, un nouveau projet est également financé dans le cadre de la filière pierre-sèche en partenariat avec l'association Campus régional du Patrimoine bâti et le lycée des métiers du bâtiment de Felletin pour lequel des avances ont été versées.



- La FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) perçue sur les dépenses relatives à la maintenance informatique et droits d'utilisation pour 2 443 €.

- **Produits de gestion courante (chapitre 75) :**

- Produits issus de la location-vente de la cabane pastorale (1 000€)
- Produits issus de la refacturation des frais de réparation d'un vélo à assistance électrique (64€)

- **Amortissements des subventions (chapitre 042) :**

Il s'agit de recettes d'amortissement des subventions reçues dans le cadre d'acquisition d'investissements (19 377 €) ;

Le taux de réalisation toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) s'élève à 82.77% pour les dépenses et 85.39% pour les recettes.

b) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES							
Chap itre	Libellé	rappel / réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025 hors RAR	Taux Réalisation hors RAR	Réalisé 2025 avec RAR	Taux Réalisation avec RAR
C20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 200 €	21 002 €	1 500 €	7,14%	11 502 €	54.76%
C204	Subventions versées	9 186 €	- €	- €	- €	- €	-
C21	Immobilisations corporelles	121 287 €	170 133 €	68 018 €	39,98%	90 475 €	53.18%
C23	Immobilisations en cours	- €	10 000 €	- €	0,00%	- €	-
Total des dépenses d'équipement		142 673 €	201 135 €	69 518 €	34,56%	101 977 €	50.70%
C16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €		- €	
C27	Autres immobilisations financières	- €	3 800 €	2 000 €	52.63%	2 000 €	52.63%
Total des dépenses financières		- €	3 800 €	2 000 €	52.63%	2 000 €	52.63%
C45	Opérations pour le compte de tiers	40 661 €	515 855 €	66 380 €	12,87%	163 983 €	31.79%
Total des dépenses réelles d'investissement		183 334 €	720 790 €	137 898 €	19,13%	267 960 €	37.18%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 776 €	33 970 €	19 377 €	57,04%	19 377 €	57,04%
C041	Opérations patrimoniales	12 614 €	63 740 €	4 368 €	6,85%	4 368 €	6,85%
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		202 724 €	818 500 €	161 643 €	19,75%	291 705€	35.64%

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 sont :

- **Opérations d'équipement (chapitre 20 à 23) :**

Certaines dépenses d'investissement initialement prévues en 2024 ont été finalisées en 2025, notamment, le renouvellement d'un véhicule, l'aménagement de la maisonnette et le réseau d'interprétation.

Concernant le projet Horizon Europe, l'année 2025 a été consacrée à la poursuite des études préparatoires et à la finalisation de la mise en place des marchés. Compte-tenu des contraintes de la réglementation sur les travaux aquatiques, leurs réalisations ont été reportées au printemps 2026.

L'installation de la borne de recharge électrique n'a pu être réalisée par l'entreprise mandatée en 2025, l'opération a été reconduite au budget 2026.

Il avait été budgété également la mise à jour des licences informatiques au niveau des immobilisations incorporelles. Une opportunité a permis un renouvellement à moindre coût.

Objet	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser (reporté sur 2026)
Immobilisations incorporelles :	21 002 €	1 500 €	10 002 €
Concession et droits similaires	21 002 €	1 500 €	10 002 €
Subvention d'équipement versées			
Immobilisations corporelles :	170 133 €	68 019 €	22 457 €
Bois et forêts	28 000 €	0 €	0 €
Autres agencements de terrain (aménagement d'une mare)	7 040 €	7 675 €	
Installations, agencements, aménagements des constructions (travaux maison du parc)		3 427 €	
Autres matériels et outillage de voirie (panneaux pour les entrées de bourgs)	6 000 €	3 135 €	
Autres installations, matériels et outillages techniques, dont :	26 282 €	4 014 €	11 956 €
. Défibrillateur	1 782 €	1 782 €	
. Matériel de suivi de milieux aquatiques	15 000 €	2 232 €	11 956 €
. Matériel de diagnostic pour la gestion de la ressource en eau	5 000 €		
. Matériel dans le cadre de l'action climat	2 500 €		
. Matériel et outillage pour le fonctionnement général	2 000 €		
Installations générales, agencements et aménagement divers	9 500 €		5 822 €
Matériel de transport, dont :	36 242 €	15 856 €	
. renouvellement véhicules	34 442 €	14 441 €	
. remorque	1 800 €	1 414 €	
Matériel de bureau et informatique	7 600 €	17 421 €	
Mobilier	17 204 €	1 404 €	4 679 €
Autres immobilisations corporelles, dont :	32 265 €	15 087 €	
. expérimentation de mesure de protection des troupeaux	5 000 €	6 807 €	
. réalisation d'un prototype bivouac	8 000 €		
. matériel pour aménagement de la maisonnette	5 000 €	1 500 €	
. développement de la qualification du site de la maison du Parc	10 800 €	6 780 €	
. matériel pour le fonctionnement général	3 465 €		
Immobilisations en cours	10 000 €	0	
TOTAL	201 135 €	69 518 €	32 459 €

Opérations sous mandat pour comptes de tiers (chapitre 45)

Objet	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser (reporté sur 2026)
4581232304-projet tutoré urbanisme	132 €	132 €	

4581240002-Life Wild Bees - projets communaux Sarran	1 500 €	334 €	
4581240005-Projet tutoré Urbanisme - poursuite aménagement Courtine	7 616 €	7 497 €	
4581240007-Life Wild Bees - projets communaux Felletin	5 000 €	4 900 €	
4581240008-Life Wild Bees - projets communaux Crocq	1 000 €	- €	
4581240009-Life Wild Bees - projets communaux Peyrelevade	5 000 €	231 €	584 €
4581240010-Life Wild Bees - projets communaux La Croisille/Briance	5 300 €	445 €	526 €
4581240012-horizon Europe - Effacement Etang	45 927 €	1 891 €	16 937 €
4581240013-horizon Europe - Effacement Etang	93 120 €	3 077 €	24 391 €
4581240014-horizon Europe - Effacement Etang	93 040 €	3 916 €	34 023 €
4581240015-Life Wild Bees - projets communaux Chavanat	4 800 €	553 €	715 €
4581250001-Projet urbanisme - commune	5 000 €	- €	
4581250002-Life Wild Bees - travaux restauration écologique Meymac pour le CEN	20 000 €	8 077 €	
4581250003-Life Wild Bees - cours d'école - Collège Merlines	483 €	483 €	
4581250004-Life Wild Bees - cours d'école - Ecole Eymoutiers	2 000 €	- €	
4581250005-Life Wild Bees - Ecole Peyrat-le-Château	4 000 €	- €	
4581250006-Pierre sèche - Campus des métiers Felletin	8 000 €	- €	
4581250007-Horizon Europe : Restauration tourbière - Le Mont / Eymoutiers - CEN NA	58 000 €	- €	
4581250008-Source en action : travaux restauration Nedde	30 000 €	- €	
4581250009-Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie)	3 600 €	- €	474 €
4581250010-Life Wild Bees - travaux cours école Meymac	4 600 €	2 115 €	
4581250011-Projet urbanisme - Etude de Bourg commune 2025-1	5 000 €	- €	
4581250012-Projet urbanisme - Etude de bourg Pigerolles	24 500 €	5 460 €	17 070 €
4581250013-Foncier Agricole - Accompagnement commune 1	5 000 €	- €	
4581250014-Life Wild Bees - travaux CIAP	15 000 €	- €	
4581250015-Accomp. Projet : prestation cours école -commune 1 -Eygurande	13 000 €	11 034 €	
4581250016-Accomp. Projet : prestation cours école commune 2 – Felletin	13 000 €	6 216 €	
4581250017-ENR : étude structure photovoltaïque commune 1	460 €	442 €	
4581250018-ENR : étude structure photovoltaïque commune 2	4 000 €	2 573 €	
4581250019-ENR : étude structure photovoltaïque commune 3	1 360 €	1 306 €	
4581250020-Accomp. Projet : prestation cours école Meymac	1 900 €	1 878 €	

4581250021-Accomp. Projet : prestation cours école commune Faux la Montagne	12 100 €	- €	
4581250022-Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 2	3 600 €	- €	640 €
4581250023-Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 3	3 600 €	- €	835 €
4581250024-Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 4	3 600 €	- €	1 048 €
4581250025-Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 5	3 600 €	- €	
4581250026-Life Wild Bees - commune Eygurande	2 000 €	1 793 €	362 €
4581250027-Life Wild Bees - commune La Nouaille	2 000 €	- €	
4581250028-Life Wild Bees - St Merd les Oussines	1 800 €	- €	
4581250029.-Life Wild Bees - Faux la Montagne	2 217 €	2 029 €	
TOTAL	515 855 €	66 380 €	97 604 €

Depuis 2023, il a été mis en place les opérations sous mandat pour compte de tiers. Il s'agit de travaux ou d'acquisitions que le Parc effectue pour le compte de communes, communauté de communes ou particuliers.

Le décalage constaté entre le prévisionnel et le réalisé est essentiellement dû aux démarches nécessaires entre le moment où le projet est lancé et sa mise en œuvre effective. De nombreuses opérations ont réellement pu être commencées sur la fin de l'année et ont été reportées au budget 2026.

Le reste à charge (subvention versée en nature) est constaté pour le syndicat mixte à la fin de l'opération et après perception de la subvention reçue par les financeurs sur le projet. Il s'élève à 4 368 € en 2025, car deux actions du programme abeilles sauvages (Life Wild bees) ont été finalisées.

- **Amortissements des subventions (chapitre 040) :**

Il s'agit de recettes d'amortissement des subventions d'investissement perçues en propre par le Parc pour 19 377 €. Les subventions reçues dans le cadre des opérations sous mandats pour compte de tiers ne sont pas amortissables par le Parc et sont uniquement constatées au chapitre 45. Les amortissements des subventions sont effectués sur la même durée que les amortissements des biens immobiliers qu'elles ont financés.

- **Opérations patrimoniales (chapitre 041) :**

Ce chapitre est équilibré en dépense et en recette. Il retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit pour 2025 du reste à charge dans le cadre de l'opération sous mandat pour compte de tiers en subvention versée en nature (4 368 €).

INVESTISSEMENT RECETTES							
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025 hors RAR	Taux Réalisation hors RAR	Réalisé 2025 avec RAR	Taux Réalisation avec RAR
C13	Subventions d'investissement	115 133 €	109 415 €	31 061 €	28,39%	41 622 €	38,04%
C16	Emprunts et dettes assimilés		1 670 €	1 666 €	99,75%	1 666 €	99,75%
Total des recettes d'équipement		115 133 €	111 085 €	32 727 €	29,46%	43 288 €	38,97%
C10	Dotations, fonds divers et réserves	8 984 €	24 870 €	24 868 €	99,99%	24 868 €	99,99%

C27	Autres immobilisations financières	24 600 €	- €	- €		- €	
C024	Produits des cessions d'immobilisations	2 347 €	- €	- €		- €	
Total des recettes financières		35 931 €	24 870 €	24 868 €	99,99%	24 868 €	99,99%
C45	Opération sous mandat pour compte de tiers	135 423 €	478 409 €	- 35 385 €	NS	48 594 €	10,16%
Total des recettes réelles d'investissement		286 487 €	614 364 €	22 210 €	3,62%	116 750 €	19,00%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 135 €	114 430 €	85 968 €	75,13%	85 967 €	75,13%
C041	Opérations patrimoniales	12 613 €	63 740 €	4 368 €	6,85%	4 368 €	6,85%
Total des recettes d'investissement		384 235 €	792 534 €	112 546 €	14,20%	207 085 €	26,13%
C001	Résultat reporté ou anticipé	233 711 €	415 639 €	415 639 €	100,00%	415 639 €	100,00%
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		617 946 €	1 208 173 €	528 185 €	43,72%	622 724 €	51,54%

- Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Perception des subventions liés aux actions pour un montant de 31 061 €, notamment sur l'acquisition de matériel de suivi aquatique (25 965€) et le développement des sentiers d'interprétation (5 096€) ;

- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) :

En 2024, le projet de construction d'une cabane pastorale mobile a été finalisé. Cette cabane est mise à la disposition d'un groupement d'éleveurs sous forme de location-vente depuis le 1^{er} août 2024 pour une durée de 6 ans. A terme, ce groupement d'éleveurs deviendra propriétaire de la cabane pastorale après remboursement du montant financé par le PNR. La partie du loyer correspondant à la vente est comptabilisée dans ce chapitre.

- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Il s'agit de la dotation du Fonds de compensation de la TVA destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que le syndicat mixte supporte sur ses dépenses réelles d'investissement. Le montant s'élève à 24 868 €.

- Opérations sous mandat pour compte de tiers (chapitre 45) :

Dans le cadre des opérations sous mandat pour compte de tiers, le syndicat mixte perçoit des subventions afin de financer les projets.

Pour les opérations concernant le projet abeilles sauvages (Life Wild bees) et Horizon Europe, il y a eu perception d'avance de subventions en amont des dépenses réalisées en 2025.

Pour le programme abeilles sauvages (Life wildbees) une avance avait été également perçue en 2024. Ces avances ont été réparties en fonction du plan de financement prévisionnel de chaque opération. Le syndicat mixte a perçu, pour ce programme, un montant d'avance supérieur au montant des dépenses qui ont été engagées sur l'exercice. A fin 2025, des écritures de régularisation ont été passées afin de neutraliser ces recettes reçues d'avance, ce qui explique le montant négatif constaté en réalisé.

Objet	Budget 2025	Réalisé 2025	Reste à réaliser (reporté sur 2026)
4582232304 - projet tutoré urbanisme	5 250 €	825 €	
4582240002 - Life Wild Bees - projets communaux Sarran	1 190 €	- 909 €	
4582240005 - Projet tutoré Urbanisme - poursuite aménagement Courtine	1 840 €	4 174 €	2 255 €
4582240007 - Life Wild Bees - projets communaux Felletin	3 990 €	- €	2 045 €
4582240008 - Life Wild Bees - projets communaux Crocq	780 €	- 3 140 €	
4582240009 - Life Wild Bees - projets communaux Peyrelevade	3 990 €	- 3 024 €	
4582240010 - Life Wild Bees - projets communaux La Croisille/Briance	4 220 €	- 2 563 €	
4582240012 - horizon Europe - Effacement Etang	49 689 €	8 132 €	17 983 €
4582240013 - horizon Europe - Effacement Etang	97 200 €	31 548 €	
4582240014 - horizon Europe - Effacement Etang	97 230 €	8 427 €	27 482 €
4582240015 - Life Wild Bees - projets communaux Chavanat	3 820 €	- 90 467 €	
4582250001 - Projet urbanisme - petits aménagements	3 000 €	730 €	
4582250002 - Life Wild Bees - travaux restauration écologique Meymac pour le CEN	16 830 €	- €	6 805 €
4582250003 - Life Wild Bees - cours d'école - Collège Merlines	386 €	386 €	
4582250004 - Life Wild Bees - cours d'école - Ecole Eymoutiers	1 580 €	- €	
4582250005 - Life Wild Bees - Ecole Peyrat-le-Château	3 180 €	- €	
4582250006 - Pierre sèche - Campus des métiers Felletin	6 400 €	- €	
4582250007 - Horizon Europe : Restauration tourbière - Le Mont / Eymoutiers - CEN NA	58 000 €	- €	
4582250008 - Source en action : travaux restauration Nedde	30 000 €	- €	
4582250009 - Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie)	3 020 €	- €	399 €
4582250010 - Life Wild Bees - travaux école Meymac	3 660 €	- €	1 782 €
4582250011 - Projet urbanisme - Etude de Bourg	3 000 €	730 €	
4582250012 - Projet urbanisme - Etude de bourg Pigerolles	18 350 €	482 €	10 238 €
4582250013 - Foncier Agricole - Accompagnement	2 750 €	730 €	
4582250014 - Life Wild Bees - travaux CIAP	12 620 €	- €	
4582250015 - Accompagnement de projet : prestation cours école - Eygurande	5 200 €	2 273 €	2 317 €
4582250016 - Accompagnement de projet : prestation cours école- Felletin	9 750 €	3 068 €	3 481 €
4582250017 - ENR : étude structure photovoltaïque Felletin	410 €	- €	88 €
4582250018 - ENR : étude structure photovoltaïque Felletin	1 600 €	- €	1 250 €
4582250019 - ENR : étude structure photovoltaïque Felletin	1 220 €	- €	680 €
4582250020 - Accompagnement de projet : prestation cours école Meymac	790 €	368 €	1 521 €
4582250021 - Accompagnement de projet : prestation cours école commune Faux la Montagne	9 040 €	2 845 €	

4582250022 - Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 2	3 020 €	- €	539 €
4582250023 - Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 3	3 020 €	- €	704 €
4582250024 - Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 4	3 020 €	- €	883 €
4582250025 - Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - exploitation 5	3 020 €	- €	
4582250026 - Life Wild Bees - commune Eygurande	1 580 €	- €	1 815 €
4582250027 - Life Wild Bees - commune La Nouaille	1 580 €	- €	
4582250028 - Life Wild Bees - St Merd les Oussines	1 412 €	- €	
4582250029 - Life Wild Bees - Faux la Montagne	1 772 €	- €	1 710 €
TOTAL	478 409 €	- 35 385 €	83 977 €

- **Les dotations aux amortissements (chapitre 040) :**

Montant 85 967 €

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :**

Il s'agit des mêmes opérations que pour le chapitre 041 des dépenses.

Montant : 4 368 €

c) Les restes à réaliser :

Au compte administratif 2025, figurent également, au niveau de la section d'investissement, 130 063 € de restes à réaliser en dépenses correspondant à des engagements comptabilisés et 94 539 € de restes à réaliser en recettes correspondant à des versements de subvention attendus (dont la convention a été finalisée).

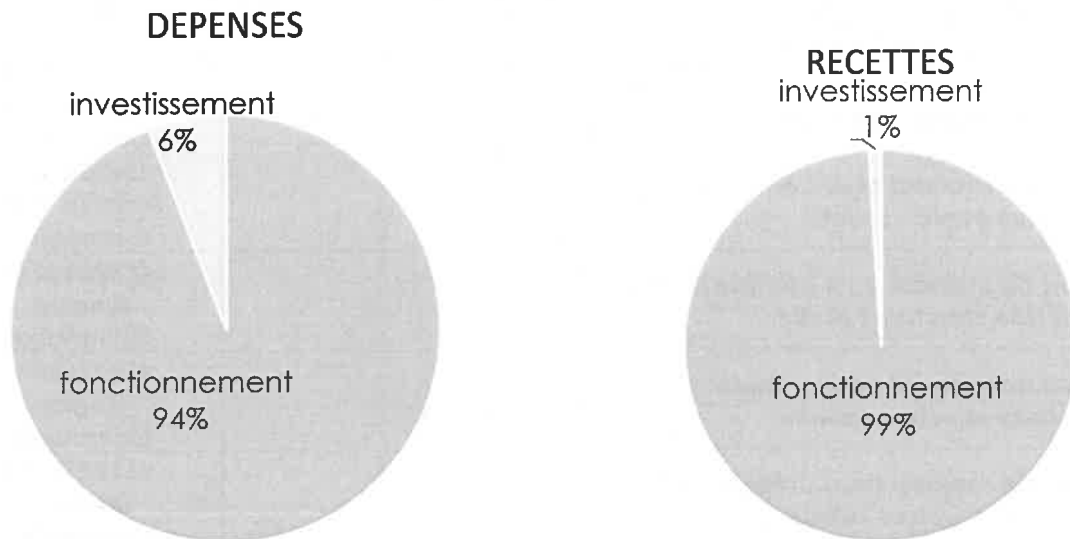
Opérations	Restes à réaliser 2025			
	Dépenses		Recettes	
	article	montant	article	montant
Concessions et droits : développement d'une application Geocam dans le cadre de la surveillance faune sauvage	2051	10 002 €		
Matériel de suivi des milieux aquatiques (station hydrométrique)	21578	11 956 €		
Borne de recharge électrique	2181	5 822 €		
Mobilier pour l'aménagement des sites d'observation RICE	21848	4 679 €		
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - Peyrelevade	4581240009	584 €		
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - Croisille / Briance	4581240010	526 €		
Opération de mandat pour compte de tiers - Horizon Europe - effacement étang	4581240013	24 391 €		
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - Chavanat	4581240015	715 €		

Matériel de suivi de milieux aquatiques			1311 (Etat) + 1312 (Région)	6 405 €
Matériel dans la cadre de la surveillance faune sauvage			1312 (Région)	2 767 €
Aménagement pour le réseau des sites d'interprétation			1312 (Région)	1 389 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet urbanisme- La Courtine			4582240005 (Région)	2 255 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - Felletin			4582240007 (Europe)	2 045 €
Opération de mandat pour compte de tiers - Horizon Europe - effacement étang	4581240012	16 937 €	4582240012 (Europe)	17 983 €
Opération de mandat pour compte de tiers - Horizon Europe - effacement étang	4581240014	34 023 €	4582240014 (Europe)	27 482 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - Meymac pour le CEN			4582250002 (Europe)	6 805 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - travaux sur haies	4581250009	474 €	4582250009 (Europe)	399 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - travaux Meymac			4582250010 (Europe)	1 782 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet urbanisme - Pigerolles	4581250012	17 070 €	4582250012 (Région, Etat, Commune)	10 238 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet cours école - Eygurande			4582250015 (Région, Etat, Commune)	2 317 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet cours école - Felletin			4582250016 (Région, Etat, Commune)	3 481 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet étude structure Felletin			4582250017 (Région, Commune)	88 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet étude structure Felletin			4582250018 (Région, Commune)	1 250 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet étude structure Felletin			4582250019 (Région, Commune)	680 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet cours école - Meymac			4582250020 (Région, Etat)	1 521,€
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - travaux sur haies	4581250022	640 €	4582250022 (Europe)	539 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - travaux sur haies	4581250023	835 €	4582250023 (Europe)	704 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees - travaux sur haies	4581250024	1 048 €	4582250024 (Europe)	883 €

Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees – Eygurande	4581250026	361 €	4582250026 (Europe)	1 816 €
Opération de mandat pour compte de tiers - projet Life Wild bees – St Merd les Oussines			4582250029 (Europe)	1 710 €
TOTAL		130 063 €		94 539 €

2° - Représentation graphique :

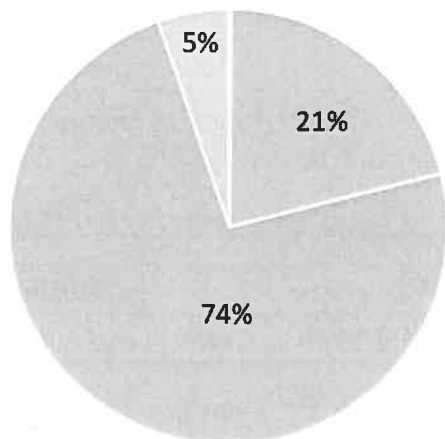
PRESENTATION GENERALE



(hors opérations d'ordre)

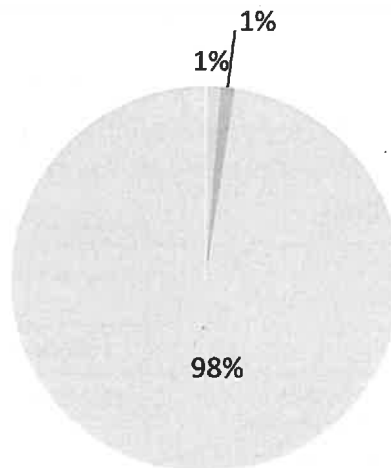
DETAIL FONCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre)

DEPENSES



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante

RECETTES



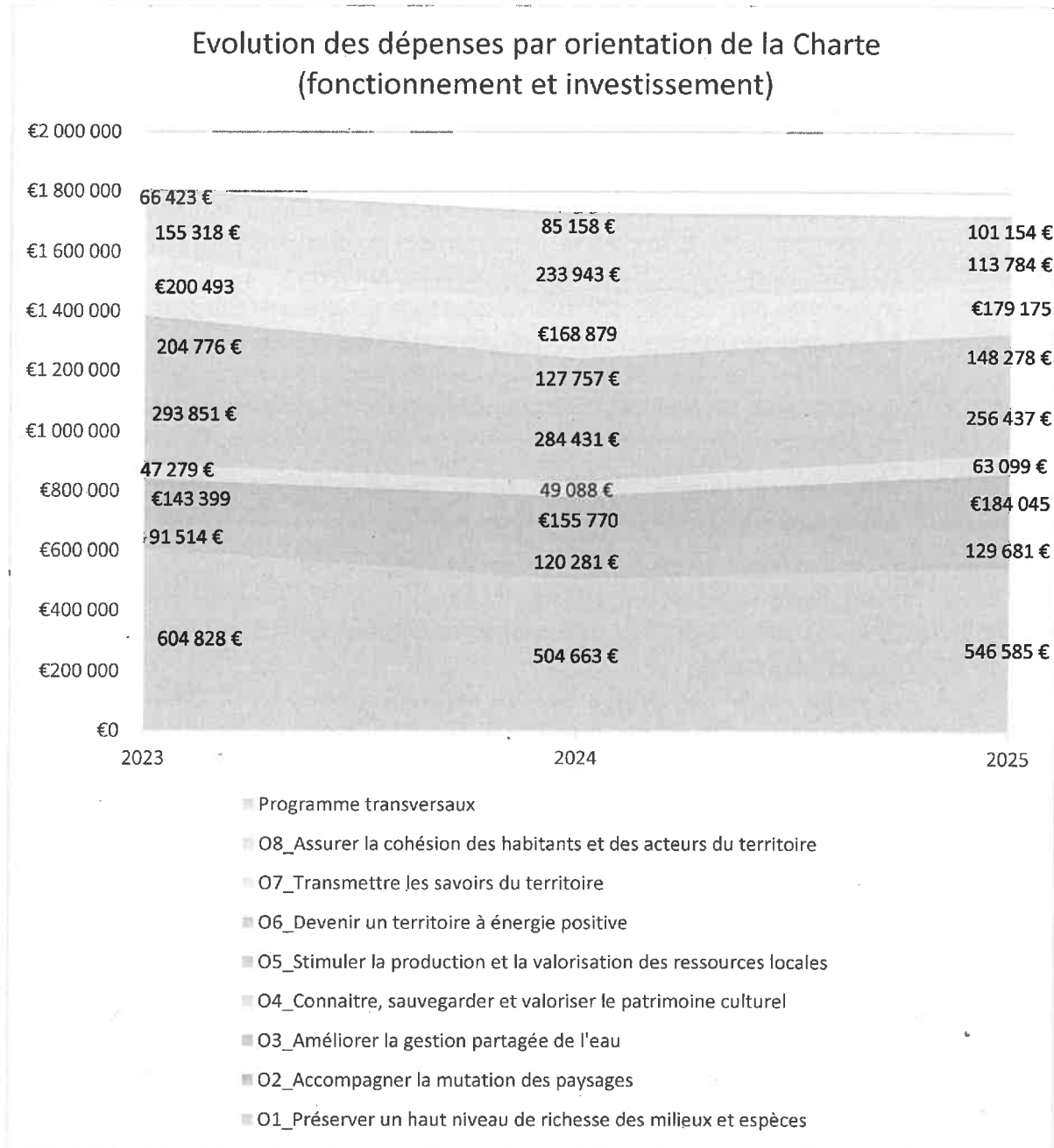
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes divers
- Dotations et participations

B – PRESENTATION ANALYTIQUE PAR ORIENTATION DE LA CHARTE (fonctionnement et investissement)

1° - Synthèse :

Ne sont pris en compte dans cette synthèse que les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement. Il n'est pas pris en compte les opérations d'ordre qui sont des opérations purement comptables.

	Réalisé 2025				
	DEPENSES				RECETTES
	Actions	Poste	Investissement	Total	Total
Axe1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales	210 987 €	636 956 €	75 466 €	923 409 €	725 233 €
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	150 466 €	363 986 €	32 133 €	546 585 €	444 942 €
O2_Accompagner la mutation des paysages	4 608 €	92 855 €	32 217 €	129 680 €	70 079 €
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	29 519 €	143 410 €	11 116 €	184 045 €	164 556 €
O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	26 394 €	36 705 €	- €	63 099 €	45 656 €
Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société & de son environnement	68 589 €	331 807 €	4 320 €	404 716 €	259 703 €
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	47 201 €	209 236 €	- €	256 437 €	172 800 €
O6_Devenir un territoire à énergie positive	21 388 €	122 571 €	4 320 €	148 279 €	86 903 €
Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant	131 462 €	142 967 €	18 530 €	292 959 €	217 918 €
O7_Transmettre les savoirs du territoire	55 266 €	108 514 €	15 395 €	179 175 €	210 170 €
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	76 196 €	34 453 €	3 135 €	113 784 €	7 748 €
Total	411 038 €	1 111 730 €	98 316 €	1 621 084 €	1 202 854 €
Programme transversaux	2 858 €	98 296 €	- €	101 154 €	6 212 €
Total	413 896 €	1 210 026 €	98 316 €	1 722 238 €	1 209 066 €



En 2025, les dépenses d'investissement et de fonctionnement consacrées à la réalisation des actions sont restés stables par rapport à 2024.

- **Orientation 1 : Préservation des milieux et des espèces** avec toujours un fort engagement du Parc sur ces opérations, cette orientation représente 32% des dépenses totales sur action. Outre la poursuite des actions récurrentes, il y a eu notamment en 2025 :
 - la réalisation d'un inventaire sur les amphibiens dans le cadre du réseau de SIEM

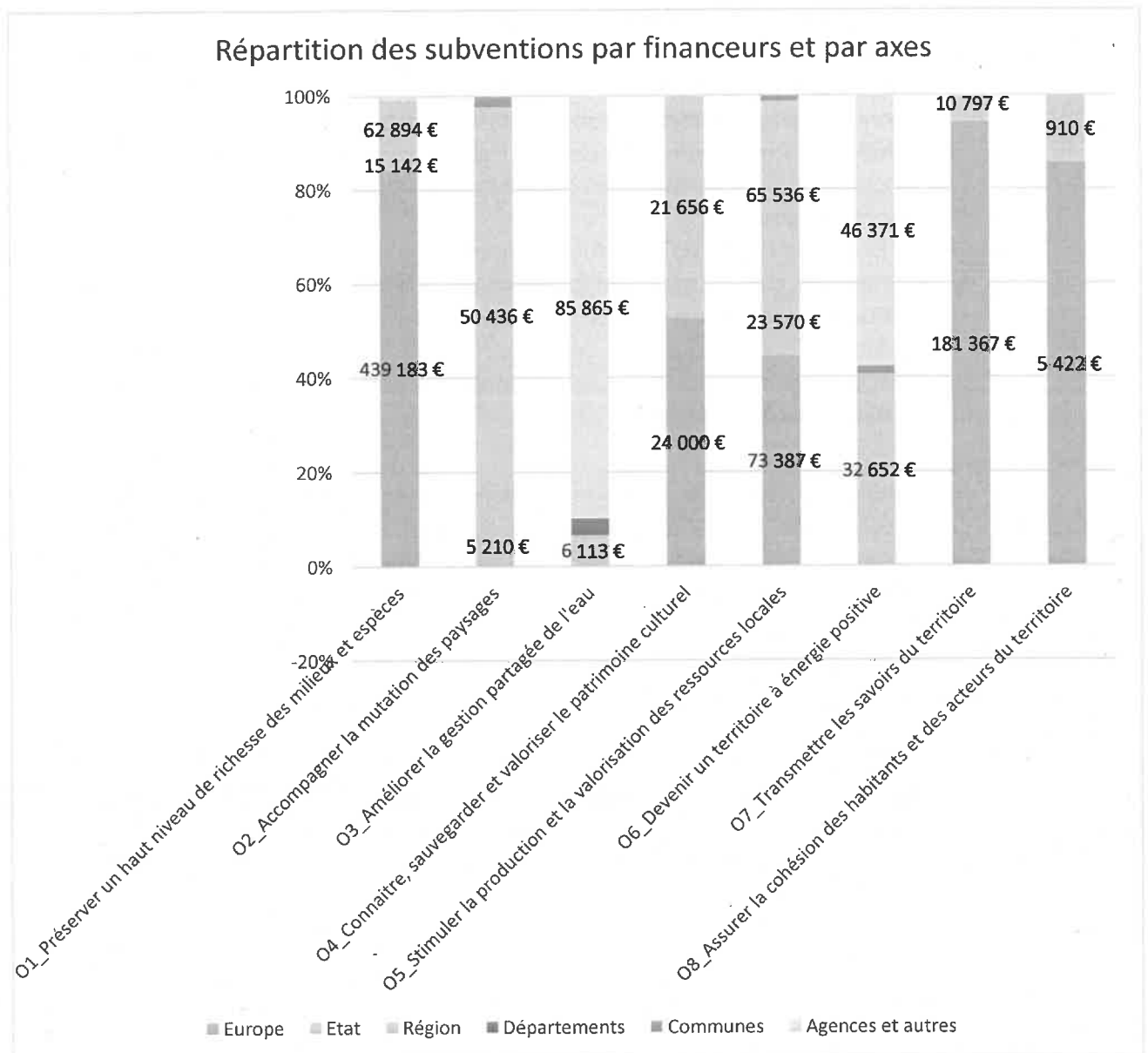
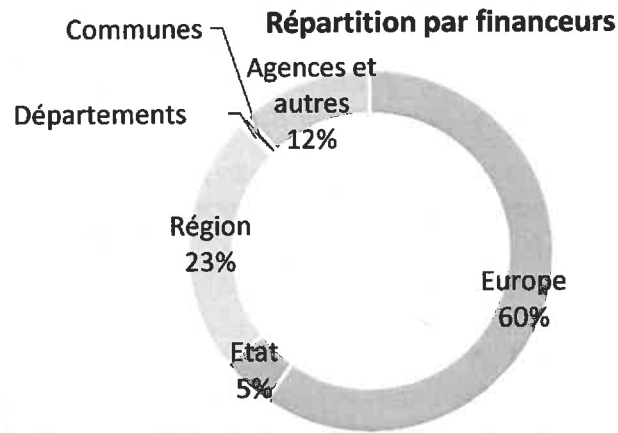
- de nouveaux accompagnements de communes dans le projet abeilles sauvages (Faux la montagne, Eymoutiers, Eygurande),
 - la conception et l'impression d'un cahier du pastoralisme
- **Orientation 2 : Urbanisme et paysages.** Une légère hausse est constatée sur cette orientation par rapport à 2024. Cette orientation représente 8 % des dépenses sur action. En 2025, de nouveaux projets ont été mis en place, même s'ils ne débiteront réellement qu'en 2026 comme le lancement du plan paysage et biodiversité en collaboration avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Ce projet permettra d'apporter des connaissances en matière de paysage et d'écologie du paysage pour construire de façon partagée des projets de préservation. En 2025, il a été également poursuivi le programme d'aménagement des cours d'école avec de nouvelles communes (Eygurande, Felletin) et pour certains projets en collaboration avec le projet abeilles sauvages (Meymac, Eymoutiers, Merlines).
Au niveau des projets d'urbanisme, une nouvelle étude d'aménagement de bourg a été lancée sur la commune de Pigerolles.
- **Orientation 3 : Gestion partagée de l'eau.** Il est constaté une hausse des dépenses en 2025 par rapport à 2024. Cette orientation représente 11% des dépenses d'actions. Cela se traduit par :
 - La poursuite du programme Horizon Europe démarré en 2023 et des travaux de restauration de milieux aquatiques : en 2025, les marchés ont pu être concrétisés. Toutefois les travaux ne pourront débiter qu'au printemps 2026, puisque la réglementation interdit l'intervention et les travaux sur les étangs sur la période du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année.
 - La mise en place sur l'année de l'action « Ressource en eau », débutée à fin 2024. Ce programme d'accompagnement technique et financier a pour objectifs de réduire la consommation directe et indirecte de l'eau sur le territoire.
 - Le pilotage de 2 contrats territoriaux milieux aquatiques, l'animation d'un outil de suivis « OCHARY » des actions sur l'eau
- **Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel.** Cette orientation représente 4 % des dépenses sur actions. Elle a connu également une hausse par rapport à 2024 afin de développer les actions engagées :
 - *Renforcement de la mission Pierre sèche* dans le cadre d'un partenariat avec l'association Campus régional du patrimoine bâti, le lycée des métiers du bâtiment de Felletin et le PNR ayant pour objectif de renforcer la filière Pierre sèche, savoir-faire historique,
 - *La poursuite des actions Occitanes*
- **Orientation 5 : Stimuler et valoriser les ressources locales.** Cette orientation représente 15% des dépenses totales des actions. Le portage du programme inter-Parc pour la valorisation des myrtilles sauvages s'est poursuivi, ainsi que l'animation des réseaux agricoles et sylvicoles, la poursuite du réseau AMI foncier, le portage et l'animation de la Charte Forestière de territoire, la valorisation touristique du territoire, la labellisation de produits/hébergements marqués parcs.

En 2024, il avait été commencé une réflexion sur le renforcement de l'aménagement du site de la Maison du Parc (vitrine du territoire) avec, entre autres, la création d'expérimentations de circuits handicaps, de supports aux déficients visuels. Cette action s'est poursuivie en 2025 et se finalisera sur 2026.

- **Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive.** Cette orientation représente 9% des dépenses totales d'actions. Une augmentation des dépenses est constatée en 2025 par rapport à 2024, notamment par :
 - La mise en place d'actions concernant le déploiement de sites d'observation du ciel étoilé,
 - La concrétisation d'un nouveau projet : CANSTAR : programme européen regroupant 6 partenaires dont le but est de promouvoir l'astrotourisme durable. La convention a été signée en 2025, la réalisation des actions devrait se concrétiser en 2026 et 2027.
 - La poursuite du projet de territoire à mobilité inclusive (projet visant à favoriser et massifier les solutions d'alternatives à la voiture individuelle. Ce nouveau projet a débuté à fin 2024 et sera finalisé en 2026.
 - En 2025, des études de structure de bâtiment ont été réalisées sur Felletin et sur Mansat La Courrière afin de vérifier et de favoriser la possibilité d'implantation de panneaux photovoltaïques (objectif phare de la stratégie ENR du Parc).
- **Orientation 7 : Transmission des savoirs.** Cette orientation représente 10% des dépenses d'actions. Une augmentation est constatée par rapport à 2024. Les principales actions 2025 sont, notamment :
 - La poursuite des actions de la qualification du site de la Maison du Parc (création d'une mare pédagogique et la plantation d'arbres, la conception de bornes audio), le programme scolaire classe parc, le programme d'animations à destination du grand public, des dispositifs d'accueil de d'animation de la saison estivale (les mardis du Parc, accueil maisonnette, gestion de l'aire de bivouac, ...), les cycles de conférence.
- **Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire.** Cette orientation représente 7% des dépenses d'action. En 2025, il est constaté une baisse par rapport à 2024, due essentiellement à l'organisation en 2024 de la fête des 20 ans du parc. Les actions de communication, de partenariat culturel se sont poursuivies en 2025.

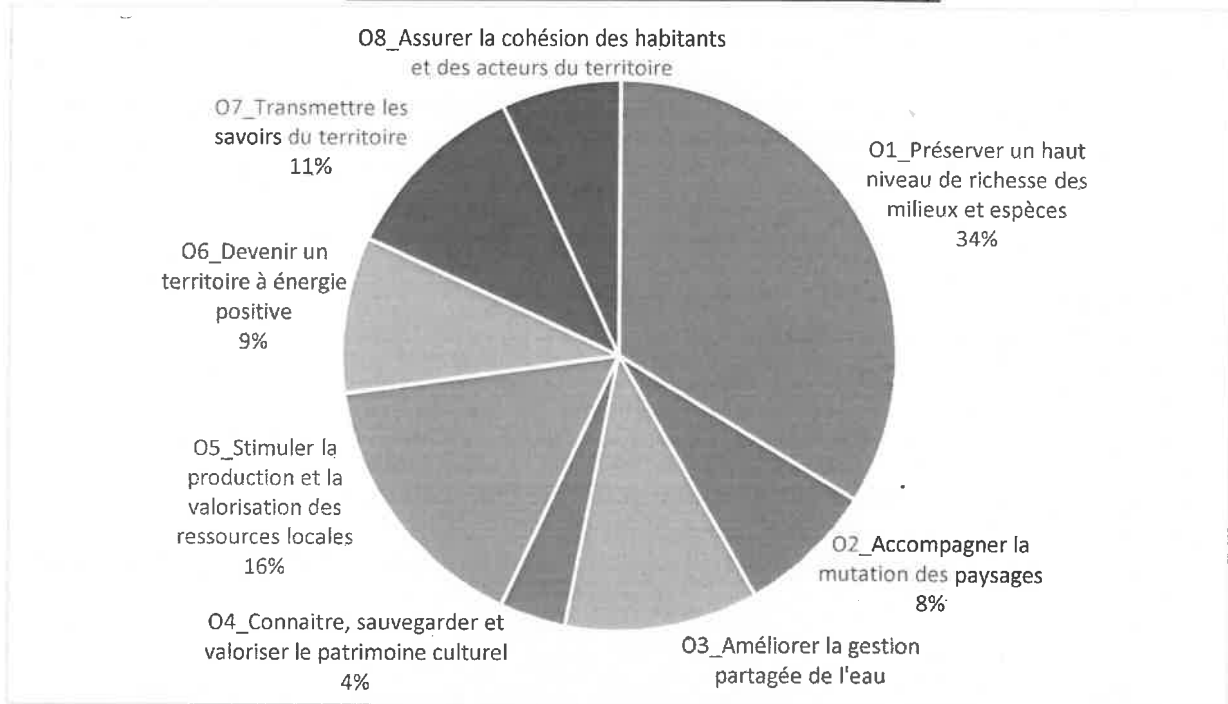
2° - Présentation des recettes : subventions (fonctionnement et investissement)

	Europe	Etat	Région	Départements	Communautés de communes	Communes	Agences et autres
Réalisé 2025	691 778 €	54 537 €	265 370 €	2 601 €	0 €	7 611 €	135 939 €

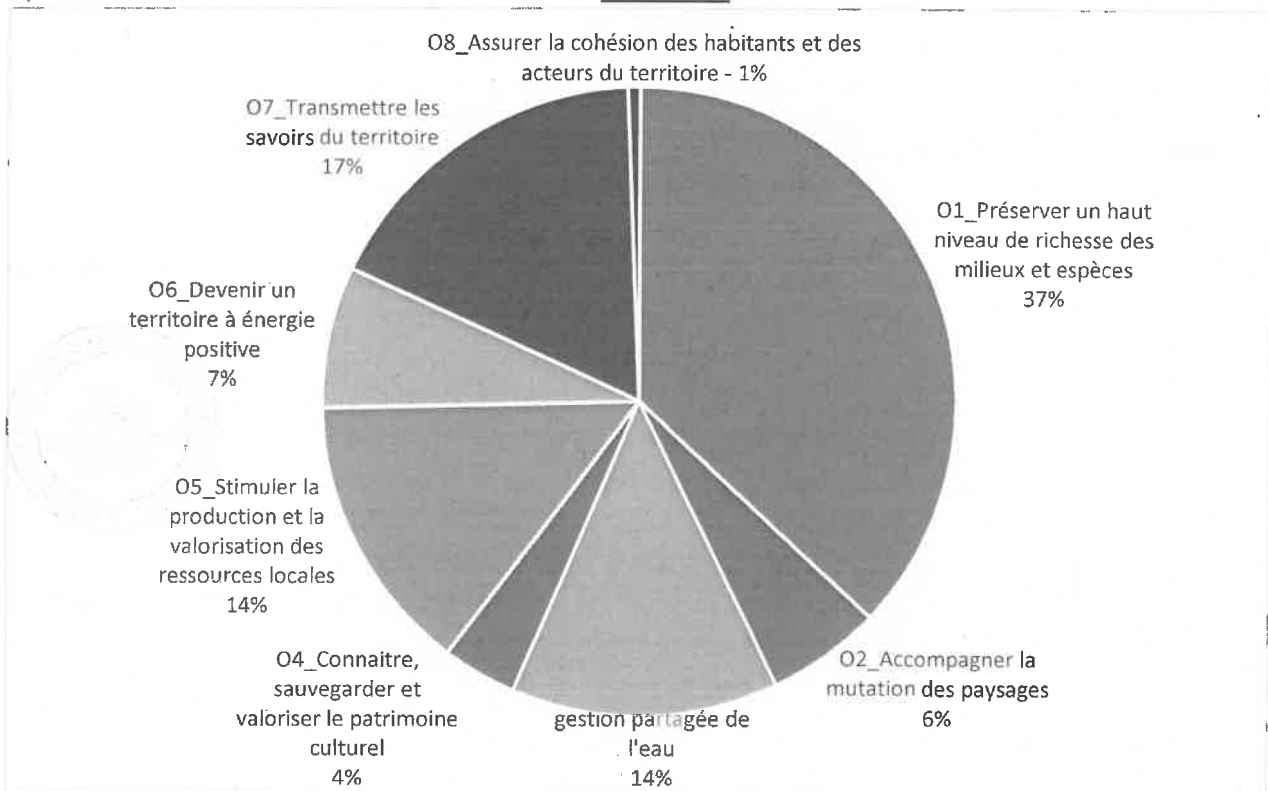


3° - Représentation graphique :

DEPENSES (fonctionnement et Investissement) :



RECETTES :



Proposition :

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande aux services du Parc,

Le Président, Philippe BRUGERE, s'étant retiré au moment du vote, il est proposé aux membres du Comité :

- donner acte de la présentation faite du compte financier unique ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- donner acte de la présentation faite du compte financier unique ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	27,75	1	2		55,5	
Départemental = 16						
Communes = 124	1	12	22		22	
EPCI = 32	3	3	5		15	
TOTAL = 182		16	29		92,5	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.